**DEFINITION DES PRESTATIONS POUR LE C.H.H.L – Lot 2**

**Précautions sanitaires**

Les produits employés seront conformes à la législation sur les produits de nettoyage pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Ces produits ne devront présenter aucun danger pour les personnes, ainsi que pour les biens mobiliers et immobiliers. Les produits utilisés feront l'objet d'une annexe n° 3 au présent C.C.P., et les fiches techniques seront communiquées pour agrément à la Direction des Services Économiques et Techniques du Centre Hospitalier LABORIT.

Le candidat pourra également préciser dans le document « lot 2\_liste des produits utilisés » dans quelle mesure les produits utilisés répondent à une démarche éco-responsable dans le respect de l'environnement.

**Définition des prestations d’entretien des installations de ventilation mécanique contrôlée (VMC)**

Le titulaire du marché s'engage à assurer l'entretien des installations dans les conditions suivantes :

Nature des interventions

a) Généralités

Les objectifs généraux de cette intervention sont :

* le nettoyage et l'hygiène ;
* le confort des usagers.

L'intervention aura lieu soit sur des gaines d'extraction, soit sur des gaines de ventilation.

b) Étendue de la prestation

Mise en place de trappes de visite.

Les procédures de nettoyage des gaines peuvent nécessiter l'installation de trappes de visite à intervalle régulier ou à chaque changement de direction, afin de permettre au personnel de travailler de façon optimale.

La prestation portera sur l'ensemble des installations, à la fois dans les parties collectives et dans les parties privatives, de la base du conduit à l'extracteur.

c) Prescriptions particulières

Le descriptif ci-dessous n'est pas exhaustif. Il appartient au titulaire de le compléter en fonction de ses connaissances professionnelles et de son expérience. Il adaptera sa prestation aux équipements à entretenir et aux besoins y afférents.

L'exécution de la prestation comprendra :

* Entrées et transit d'air
* Contrôle pièce par pièce de l'existence, de la vacuité et de la propreté des entrées d'air
* Contrôle des débits à la fin de chaque intervention
* Bouches d'extraction
* Contrôle de l'étanchéité et de la vacuité des bouches ;
* Nettoyage, désinfection et réglage, après mesure de la dépression et du débit. Le protocole d'entretien comprendra : le démontage, le nettoyage et la désinfection avec un détergent - désinfectant conforme aux normes AFNOR T 72.150 et T 72.170, pendant un temps de contact minimum de 20 minutes, puis rinçage et séchage avant remontage.
* Vérification des bouches détériorées ou obsolètes.
* Réseau
* Contrôle de la vacuité et de l'étanchéité du réseau, détection des zones abîmées, perforées, rouillées ou déboîtées en partie visible ; signalisation des changements à réaliser ;
* Entretien par un procédé simple, quand cela est possible : dépoussiérer les gaines par contact direct avec la surface à traiter au moyen d'aspirateur industriel ou de centrales d'aspiration ;
* Entretien par un procédé mécanique avec la mise en place de média filtrant sur toutes les bouches terminales, la mise en œuvre d'un outil pneumatique permettant le décollement et la mise en suspension des poussières, couplé à une centrale à haut débit, récupération des poussières et mise en confinement dans un sac étanche ; Dans tous les cas, il faudra éviter en cours d'opération, le rejet des poussières en ambiance.
* En comble ou en terrasse
* Contrôle du métreur, de la turbine, du bac de condensation, réglage du moteur ;
* Nettoyage intérieur, extérieur, du caisson et de la manchette souple ;
* Vérification de la courroie et de l’alignement des poulies ;
* Dégraissage et désinfection des traînasses horizontales et de l'ensemble des matériels au moyen d'un produit répondant aux normes en vigueur ;
* Équilibrage de l'ensemble du réseau.